

Première édition
2006-07-01

AMENDEMENT 2
2020-09

**Management environnemental —
Analyse du cycle de vie — Exigences et
lignes directrices**

AMENDEMENT 2

Environmental management — Life cycle assessment —

Requirements and guidelines

AMENDMENT 2

iTeh standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 14044:2006/Amd 2:2020](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/b6a6e548-dbc1-46a4-a52c-a2587a2d2c4b/iso-14044-2006-amd-2-2020)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/b6a6e548-dbc1-46a4-a52c-a2587a2d2c4b/iso-14044-2006-amd-2-2020>



Numéro de référence
ISO 14044:2006/Amd.2:2020(F)

© ISO 2020

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 14044:2006/Amd 2:2020](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/b6a6e548-dbc1-46a4-a52c-a2587a2d2c4b/iso-14044-2006-amd-2-2020)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/b6a6e548-dbc1-46a4-a52c-a2587a2d2c4b/iso-14044-2006-amd-2-2020>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2020

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 207, *Management environnemental*, sous-comité SC 5, *Évaluation du cycle de vie*, en collaboration avec le comité technique CEN/SS S26, *Management environnemental*, du Comité européen de normalisation (CEN) conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Management environnemental — Analyse du cycle de vie

— Exigences et lignes directrices

AMENDEMENT 2

Article 3, Termes et définitions

Remplacer les définitions suivantes:

3.1

cycle de vie

phases consécutives et liées d'un système de produits, de l'acquisition des matières premières ou de la génération des ressources naturelles à l'élimination finale

3.32

frontière du système

ensemble de critères qui spécifient quels processus élémentaires font partie du système de produits

Note 1 à l'article Le terme «frontière du système» n'est pas utilisé dans la présente Norme internationale en relation avec l'évaluation de l'impact du cycle de vie.

3.41

contrôle de complétude

procédé permettant de vérifier si les informations des phases précédentes d'une analyse du cycle de vie suffisent pour arriver à des conclusions, conformément à la définition des objectifs et du champ de l'étude

3.42

contrôle de cohérence

procédé, mis en œuvre avant d'arriver aux conclusions, permettant de vérifier que les hypothèses, les méthodes et les données sont appliquées de manière cohérente tout au long de l'étude, et conformément à la définition des objectifs et du champ de l'étude

3.43

contrôle de sensibilité

procédé permettant de vérifier que les informations obtenues à partir d'une analyse de sensibilité sont pertinentes pour établir des conclusions et donner des recommandations

Par les définitions suivantes:

3.1

cycle de vie

étapes consécutives et liées, de l'acquisition des matières premières ou de leur génération à partir de ressources naturelles à l'élimination finale

3.32

frontière du système

frontière basée sur un ensemble de critères qui spécifient quels processus élémentaires font partie du système étudié

Note 1 à l'article: Dans le présent document, le «système étudié» est un système de produits.

3.41

contrôle de complétude

procédé permettant de déterminer si les informations tirées des phases d'une analyse du cycle de vie suffisent pour arriver à des conclusions, conformément à la définition des objectifs et du champ de l'étude

3.42

contrôle de cohérence

procédé permettant de déterminer si les hypothèses, les méthodes et les données sont appliquées de manière cohérente tout au long de l'étude, et conformément à la définition des objectifs et du champ de l'étude

3.43

contrôle de sensibilité

procédé permettant de déterminer si les informations obtenues à partir d'une analyse de sensibilité sont pertinentes pour établir des conclusions et donner des recommandations

4.2.3.5, deuxième alinéa

Remplacer le texte par ce qui suit:

Les intrants peuvent comprendre, sans s'y limiter, l'utilisation de ressources (par exemple, eau, biomasse, métaux issus de minerais, matières recyclées), de services tels que les transports ou l'approvisionnement en énergie, et de matières auxiliaires telles que des lubrifiants ou des engrains.

4.3.4.2, dernier alinéa

Ajouter la phrase suivante:

iTeh Standards

L'Annexe D comporte des informations supplémentaires relatives à l'affectation.

(<https://standards.iteh.ai>)

Annexe B, Tableaux B.1, B.2, B.3, B.7 et B.8 Document Preview

Modifier l'intitulé «Use phase» de la 4^e colonne des tableaux en «Use stage» (*ne concerne que la version anglaise*).

[ISO 14044:2006/Amd 2:2020](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/b6a6e548-dbc1-46a4-a52c-a2587a2d2c4b/iso-14044-2006-amd-2-2020)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/b6a6e548-dbc1-46a4-a52c-a2587a2d2c4b/iso-14044-2006-amd-2-2020>

Annexe D

Ajouter le texte suivant en tant que nouvelle Annexe D.